

Infor Anael Finance iSeries Virements commerciaux

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version: Infor Anael Finance iSeries version V4

Auteur: Infor

Date de publication : juin 28, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document	
Contacter Infor	
Contacter linor	0
Chapitre 1 Objet	7
Chapitre 2 Paramétrage	9
Les tables	
Le plan comptable	10
La séquence	10
Création d'un nouveau compte général	11
Mise à jour du n° d'ordre	11
Mise à jour des sous comptes de format date	12
Les tiers	12
Les catégories de comptes généraux	13
Les banques – Types de compte	14
Chapitre 3 Traitement	17
Le pool bancaire / Les disponibilités	17
Préparation des règlements	17
Préparation des règlements de type M	18
Liste des règlements à comptabiliser	19
Comptabilisation des règlements	19
Sortie des virements sur support	20
Fichier VCOM	21
Comptabilisation des VCOM échus	22

À propos de ce manuel

Maîtriser les nouveaux paramétrages et les améliorations apportées au progiciel afin de réussir la mise en œuvre de la version V4R0M0.

Public concerné

Responsables comptables, comptables et aides comptables

Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V4

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1998	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Les virements commerciaux par échéance peuvent être assimilés à la fois à :

- des virements afin d'obtenir une sortie fichier (longueur 400)
- des effets à payer dans la détermination du nombre de titres à émettre et dans la constitution du fichier des écritures à comptabiliser.

Les VCOM tendent à remplacer l'émission des LCR/BOR et à supprimer le papier. Vous télétransmettez des ordres de paiement à échéance à votre banque qui se charge d'informer vos fournisseurs. Il n'est plus nécessaire d'adresser le relevé des factures réglées à vos fournisseurs.

Le module des règlements fournisseurs d'ANAEL 21 permet:

- l'émission de virements commerciaux magnétiques au moyen d'un nouveau type de règlement 'M', avec constitution d' un nouveau fichier virement (FRTVCOM) d'une longueur de 400caractères
- une *comptabilisation intermédiaire par échéance* (comme pour les règlements tiers par effets à payer) et non plus directement en trésorerie lors de la comptabilisation des règlements
- une 'comptabilisation à l'échéance des virements commerciaux échus' pour générer automatiquement l'écriture finale

Les virements commerciaux ne gèrent que les règlements en devise FRANC ou EURO des tiers nationaux, sans escompte.

Les tables

1 Créer la table 'PI' (Pays ISO)

Comptabilité générale > 01 Base de données > 01 Mise à jour > 03 Les tables > F6 créer

```
PAN100 - MISE A JOUR DES TABLES - 17:27:35 Le 5/03/01

Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->

Table TT TABLE DES TABLES

Table PI

Libellé PAYS ISO

Longueur de l'argument de la table 02
```

2 Créer ensuite les codes pays ISO en argument de la table 'PI'.

En effet, l'adresse du fournisseur doit figurer dans le fichier des VCOM et le code pays du tiers doit être un code ISO. Cette table permet de vérifier que le pays de l'adresse du tiers est correct (s'il existe dans cette table) ou incorrect (s'il n'existe pas dans cette table). S'il est incorrect, l'enregistrement est en anomalie 'code pays Iso inexistant' et s'imprime dans la liste des règlements non effectués.

- 3 créer les arguments suivants :
 - 'EV' Virements commerciaux à échéance dans la table 'CA' (catégorie de comptes généraux)
 - '55' Règlements par virements commerciaux dans *la table 'BC'* (type de compte par banque)

• '60' Compta virements commerciaux échus dans *la table 'BC'* (type de compte par banque)

Le plan comptable

Créer un nouveau compte général, **sous compté** avec des tiers individuels de **format date** qui servira à la comptabilisation des règlements tiers par VCOM.

La séquence

Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle séquence, celle qui est utilisée dans le compte d'effets à payer peut également servir au compte de VCOM émis.

Comptabilité générale > 01 Base de données > 01 Mise à jour > 04 Séquence > puis F6 'créer'

```
PMC020
                    MISE A JOUR DES SEQUENCES
                                                        12:30:49 Le 2/03/01
Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->
Séquence
                 DATES
Intitulé 1
                 DATES
Intitulé 2
                DATE
Nº Ordre
Format
                  D ' ' = Clt, Fourn. ou Individuel personne
                      'D' = Individuel format date
                      'I' = Individuel pur
Numérotation auto N O/N
F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F10=Complément
```

Création d'un nouveau compte général

Comptabilité générale > 01 Base de données > 01 Mise à jour > 06 Plan comptable > puis F6 'Créer'

```
PAN020
        - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 14:23:07 Le 2/03/01
Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->
Nº de Compte 403110
                    Nom réduit VCOM EMIS
DESCRIPTION GENERALE
Saisie sur Compte N O N I Edition du Compte
                                                    TTDLK
Saisie sur Sous-comptes \,\, \,\, \, \, \, \, \, \, Edition des Sous-comptes \, L \, D \, T \, K
Type des Sous-comptes I C F I
               DATES Règle de gestion DT
Séquence
Date ouverture 00 00 0000 Date fermeture 00 00 0000
Niveau de saisie
                    30
                              Niveau de visualisation 30
Compte à lister
                      oon
F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F22=Param./Ex.
                  *** En cours de création ***
```

Mise à jour du n° d'ordre

Comptabilité générale > 02 Paramètres > 01 Mise à jour > 04 N°d'ordre > puis 1 'choisir'

```
PAN440 - MISE A JOUR DES NUMEROS D'ORDRE - 15:42:29 Le 2/03/01

Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->

N° d'ordre DATE ECHEANCIER Afficher à partir de 000000

4=Supprimer

Ac Compte Nom réduit 000000

403100 EFFETS A PAYER 403110 VCOM EMIS
```

Associer le nouveau compte général VCOM émis au numéro d'ordre de la séquence de type date.

Mise à jour des sous comptes de format date

Comptabilité Tiers > 01 Base de données > 01 Mise à jour > 02 MàJ auto des s/comptes par date

```
PAN051 - CREATION AUTOMATIQUE DE SS COMPTE PAR DATE - 16:56:38 Le 5/03/01
Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->
                                       Exercice 20010 1/01/2001 à 31/12/2001
                               SELECTION
Séquence
                                     DATES
Création de sous compte
                                     3 1 Tous les jours
                                       2 Tous les 5 jours
                                        3 Tous les 10 jours
                                        4 Tous les 15 jours
                                        5 Tous les mois le 00
Alignement sur le dernier jour du mois O (O/N)
Date arrêté
                                      31 12 2001 (JJ/MM/AAAA)
                 ATTENTION : TRAITEMENT INTERACTIF
F3=Fin F4=Recherche F9=Validation F15=Chgt envir.
```

Si la séquence est la même que celle des comptes d'effets à payer, les sous-comptes doivent déjà exister. Il est alors inutile de lancer cette option.

Les tiers

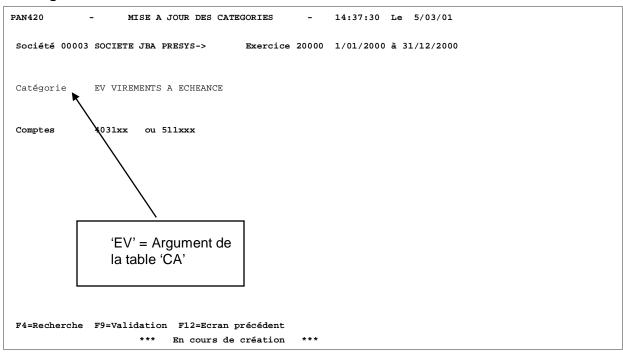
Comme pour les virements classiques, les VCOM ne gèrent que les tiers nationaux (avec contrôle de la domiciliation du fournisseur) dont la devise de règlement est le Franc ou l'Euro. Toutefois, pour que le VCOM s'effectue correctement, *le code pays* renseigné dans la *fiche du tiers* doit être un code ISO.

Aucun contrôle n'étant fait jusqu'à présent sur les codes pays, les vérifier et les modifier si nécessaire en vue de ce nouveau traitement

Les catégories de comptes généraux

Création d'une nouvelle catégorie de C.G. '**EV**' = virements commerciaux à échéance, dans laquelle vous devez renseigner le compte général 'VCOM émis'.

Comptabilité Générale > 02 Paramètres > 01 Mise à jour > 01 Catégories de comptes généraux > F6 Créer



Le but de cette catégorie est de distinguer le compte général « d'effets à payer » du compte général « des VCOM émis » dans les différents traitements d'ANAEL.

Les banques – Types de compte

Type de compte '55'

Comptabilisation à l'émission du VCOM

Comptabilité Générale > 01 Base de données > 01 Mise à jour > 10 Banques > code action 'TC'

PAN071 - N	IISE A JOUR DES TYPES DE COMPTES - 18:20:23 Le 5/03/01			
Société 00003 SOCI	Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->			
Code banque 10 CRE	DIT LYONNAIS EURO			
Type de compte 55	REGLT FRS P/VIREMT COMMER			
Code devise				
N° compte 40	3110 VIREMENTS A ECHEANCE			
Code journal VE	CC VIREMENTS A ECHEANCE			
Nº émetteur 00	0000			
F4=Recherche F9=V	alidation F12=Ecran précédent			

- Le compte doit appartenir à la catégorie de comptes généraux 'EV', il doit être sous-compté et les sous-comptes doivent être de format date.
- Le sous-compte : la zone doit être à blanc, le programme devra l'alimenter automatiquement avec le sous-compte de format date, sous-compte égal à l'échéance du règlement .
- Le journal doit être de type 'P'. (Ceci est important, notamment dans la chaîne de TVA étendue sur encaissements ; il faut déclarer à l'échéance du règlement et ceci n'est effectué que lorsque le règlement est enregistré sur des journaux de type 'P' ou 'R').
- Le numéro d'émetteur est facultatif
- Le type de remise ne doit pas être renseigné.

Type de compte '60'

Comptabilisation à l'échéance du VCOM

```
PAN071
                MISE A JOUR DES TYPES DE COMPTES - 18:31:10 Le 5/03/01
Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->
Code banque 10 CREDIT LYONNAIS EURO
                            COMPTA VCOM ECHU
Type de compte 60
Code devise
               512110
N° compte
                            CREDIT LYONNAIS EURO
              CLF
                             CREDIT LYONNAIS FRANCE
Code journal
Nº émetteur
              000000
F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
```

- Le compte doit appartenir à la catégorie de comptes généraux 'TR'
- Le sous-compte : doit être renseigné si le compte est sous-compté.
- Le journal doit être renseigné
- L'émetteur ne doit pas être renseigné
- Le type de remise ne doit pas être renseigné

Le pool bancaire / Les disponibilités

La gestion du pool bancaire ou des disponibilités est identique quelque soit le type de règlement. Si la décision de gérer le pool bancaire a été prise dans l'exercice, le pool bancaire des VCOM - type 'M'- est saisi par échéance. Toutefois, il peut être saisi par type - échéance 99/99/9999 – en modifiant la constante du PRT010 (Gestion vir. Com .par échéance = 'N').

Préparation des règlements

Ecran de prise de paramètres

Comptabilité Tiers > 07 Règlements tiers > 03 Préparation des règlements

```
PRT100
                EDITION DES REGLEMENTS TIERS -
                                                   10:35:03 Le 6/03/01
Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS-> Numéro demande
                                                     00129
Etab. 01 GARCHES R&D---->
                             SELECTION
Traitement par étab N (0/N)
Sélection étab ** (** pour tous)
Date d'émission 06 03 2001
Date et heure 06032001 103504
Date et heure
Type de règlement {\tt M} (B/C/E/L/P/V/W/M)
Code banque
Mode de règlement
                      VC
                                          Catégorie
Sélection Devise
                       ***
                      N (N=nationaux I=Internationaux D=Les deux)
Sélection tiers
Type et no compte F 401000 à 401000 999999999
Echéances à sélectionner 00 00 0000
                                             à 30 04 2001
Mt minimum pour un réglt (En monnaie société)
Mt maximum pour un réglt 999999999 (En monnaie société)
Mt maximum des réglements 999999999 (En monnaie société)
F3=Fin F4=Recherche F12=Ecran précédent
```

- Sélection des tiers : seul 'N' (nationaux) est autorisé quand le type de règlement est 'M'
- **Sélection devise :** renseigner le code devise du franc ou de l'euro ou '***'. Si '***', seules les factures payables en franc ou en euro sont sélectionnées.

Date d'échéance de fin supérieure à date d'émission autorisée

```
PRT100
                EDITION DES REGLEMENTS TIERS
                                                            10:35:03 Le 6/03/01
Société 00003 SOCIETE JBA PRESYS->
                                         Numéro demande 00129
Etab. 01 GARCHES R&D---->
Echéance limite pour A VUE 10 03 2001 Sous-Compte de comptabilité 10032001
Echéance limite pour avoir 30 04 2001 Avoirs à déduire par échéance N (O/N)
Décalage éch.si hors limite N (O/N)
Génération escompte auto N (O/N)
Tiers à règler si débiteur N (O/N)
Tirage définitif O (O/N)
Code folio
                             VCM
                                          Tri (1:Compte 2:Mot direct.) 1
                            0000052
N°Chrono
                            01 VT 01
Code VT

        Code OB
        01
        DIVERS

        Loi Bancaire
        001
        FLUX 1

        Date valeur
        00
        00
        000

Période déclaration TVA 00 0000 (si virement)
F3=Fin F4=Recherche F12=Ecran précédent
```

- Génération de l'escompte automatique doit être à 'N'.
- Echéance limite pour A VUE : Les échéances inférieures ou égales à cette date figurent dans le VCOM avec cette date d'échéance.

Préparation des règlements de type M

La préparation des règlements par VCOM est sensiblement la même que la préparation des B.O. Seuls quelques contrôles supplémentaires sont effectués :

- l'existence du code pays dans la table des pays ISO 'PI'
- la devise de règlement doit être le franc ou l'euro
- l'existence du type de compte '55'

Le traitement provisoire permet d'obtenir les listes suivantes :

- la liste des règlements non effectués par VCOM avec les messages d'anomalie correspondants (cf. annexe I-5-A)
- la liste des règlements effectués par VCOM (cf. annexes I-5-B1 et I-5-B2)

Ces listes sont triées par Société, banque et devise de règlement.

Le traitement définitif permet :

- d'obtenir les mêmes listes qu'en tirage provisoire
- l'édition du compte-rendu de la sortie des virements commerciaux. (Pas de relevés fournisseurs puisque la banque s'en charge) (cf. annexes.l-5-C1 et l-5-C2)

- l'affectation d'un n° de RGT sur les factures et avoirs. Le n° de RGT est attribué par devise de règlement/ C.G.tiers/échéance. (Il correspond à l'enregistrement 'Echéance' du fichier VCOM à transmettre à la banque).
- la constitution du fichier FRTVCOM
- l'alimentation du fichier des règlements à comptabiliser

Liste des règlements à comptabiliser

La liste qui se présente par type de règlement est identique pour tous les types de règlement . Le type 'M-VCOM A ECHEANCE' est donc géré comme tous les autres types (cf.annexe I-5-D).

Comptabilisation des règlements

La comptabilisation s'effectue selon le même principe que les règlements par effets. Elle génère les écritures de règlements dans le fichier batch. Les traitements à effectuer ensuite, s'ils ne sont pas enchaînés à la comptabilisation, sont :

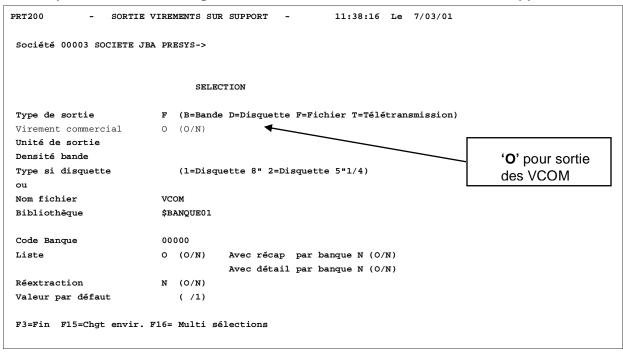
- La gestion des écritures batch
- Le lettrage automatique par relevé sur 'affectation 2'

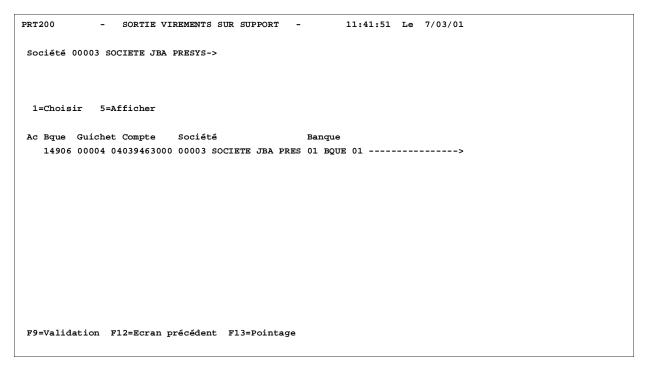
Le paramètre 'Total banque (Vir./Prél.)' ne concerne pas le type de règlement 'M' mais seulement 'V' – 'W' et 'P'.

Sortie des virements sur support

Prise de paramètres

Comptabilité Tiers > 07 Règlements Tiers > 06 Sortie des virements sur support





Sauf la nouvelle zone 'Virement commercial', la gestion des autres paramètres est inchangée.

Fichier VCOM

Le fichier se présentera de la façon suivante :

- 1 enregistrement d'en-tête devise de paiement EUR
 - 1 enregistrement fournisseur X
 - 1 enregistrement pour une échéance A
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance A, de ce fournisseur X, de cette devise EUR
 - 1 enregistrement pour une échéance B
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance B, de ce fournisseur X, de cette devise EUR
 - 1 enregistrement fournisseur Y
 - 1 enregistrement pour une échéance A
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance A, de ce fournisseur Y, de cette devise EUR
 - 1 enregistrement pour une échéance B
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance B, de ce fournisseur Y, de cette devise EUR
- enregistrement de fin

puis,

- 1 enregistrement d'en-tête devise de paiement FRF
 - 1 enregistrement fournisseur X
 - 1 enregistrement pour une échéance A
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance A, de ce fournisseur X, de cette devise FRF
 - 1 enregistrement pour une échéance B
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance B, de ce fournisseur X, de cette devise FRF
 - 1 enregistrement fournisseur Y
 - 1 enregistrement pour une échéance A
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance A, de ce fournisseur Y, de cette devise FRF
 - 1 enregistrement pour une échéance B
 - n enregistrements facture/avoir à cette échéance B, de ce fournisseur Y, de cette devise FRF
- enregistrement de fin

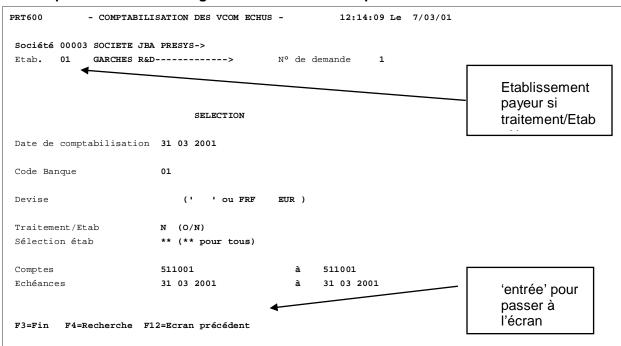
Comptabilisation des VCOM échus

Création d'une nouvelle option qui permet de solder le compte 'virements émis/sous compte échéance' à réception de l'avis de débit de la banque lorsque le VCOM arrive à échéance.

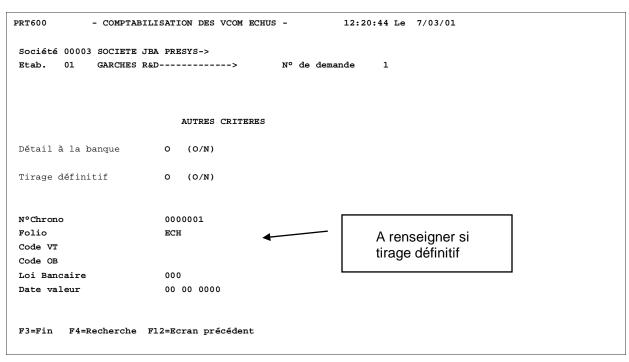
Les paramètres de cette comptabilisation sont définis dans le type de compte '60' du fichier des banques.

Prise de paramètres

Comptabilité Tiers > 07 Règlements Tiers > 08 Comptabilisation. VCOM échus > 'entrée'



- date de comptabilisation : elle détermine la période de comptabilisation
- code banque : renseigner un code ou ' ' pour traiter toutes les banques
- Devise: ' 'signifie franc et euro
- Traitement/étab & Sélection Etab :
 - 'O' = génération des écritures établissement par établissement
 - 'N' = génération de la ligne de trésorerie dans l'établissement 'payeur' et des lignes de contrepartie dans les établissements d'origine (si sélection Etab '**') Ceci implique que le journal permette la génération automatique des écritures inter établissements
- **Comptes** : si la borne de comptes n'est pas renseignée, le programme l'initialise de 000000 à 999999 et ne traite que les comptes appartenant à la catégorie de C.G.'EV'
- Echéances: renseigner les échéances à solder



- Détail à la banque :
 - 'O' signifie que la comptabilisation génère une pièce par sous-compte date.
 - 'N' signifie que la comptabilisation génère une pièce par banque et par devise de règlement
- Tirage définitif:
 - 'N' = impression de la liste des VCOM échus à comptabiliser
 - 'O' = impression de la liste des VCOM échus à comptabiliser et génération des écritures dans le fichier batch.

La liste (cf. annexes I-5-E1 et I-5-E2), présentée par Société/Etab/Devise/Banque, donne les informations suivantes :

- le détail des règlements par compte / sous compte échéance/ Tiers fournisseur / N° de RGT / Montant
- le total par compte / sous compte échéance
- le total à la banque

Il s'agit d'une liste de contrôle dont la présentation est indépendante des paramètres de comptabilisation. (Le total à la banque y figure toujours même si la comptabilisation est demandée avec un détail à la banque).

Traitements suivants

Après traitement définitif de la comptabilisation des VCOM échus, lancer :

 Gestion des écritures batch pour mettre à jour les écritures dans les fichiers historiques d'ANAEL, puis

Lettrage automatique par relevé sur 'Affectation 2' (RVC.....)